Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ENFORCER FORMULA 777 E.C. WEED KILLER_55GL

Numéro de la matière : 00000000000136486

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence				
Pour toute information sur la fiche technique	:	Services de conformité - 877-428-9937		
Pour toute urgence médicale	:	Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont enregistrés		
Pour toute urgence liée au transport	:	CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont enregistrés		

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	liquide
Couleur	brun
Odeur	de solvant

Classification SGH

Cancérogénicité : Catégorie 2 Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Danger pour la santé

Mention d'avertissement : Danger

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

Mentions de danger : H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination

conformément à la réglementation locale.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	>= 1 - < 5
bromacil	314-40-9	>= 1 - < 5
naphtalène	91-20-3	>= 0.1 - < 1

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Amener la victime à l'air libre.

En cas de contact avec la

peau

: En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements

et chaussures contaminées.

Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les

réutiliser.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un

médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

Rincer immédiatement les yeux pendant au moins 15 minutes.

Requérir une assistance médicale.

: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion

Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne iamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Movens d'extinction

appropriés

: Poudre chimique sèche Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone (CO2)

Eau pulvérisée

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2)

Monoxyde de carbone

Fumée

Oxydes d'azote (NOx) Composés de brome

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

reieter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : À conserver à l'abri des agents oxydants et des acides.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition) Paramètres de contrôle / Concentration admissible		Base
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	LMPT	400 mg/m3	CA ON OEL
bromacil	314-40-9	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3	ACGIH
naphtalène	91-20-3	TWA	10 ppm 52 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	15 ppm	CA AB OEL

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

	79 mg/m3	
TWA	10 ppm	CA BC OEL
STEL	15 ppm	CA BC OEL
VEMP	10 ppm	CA QC OEL
	52 mg/m3	
VECD	15 ppm	CA QC OEL
	79 mg/m3	
TWA	10 ppm	ACGIH
STEL	15 ppm	ACGIH

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	NoCAS	Paramètres	Échantillo	Heure	Concentrati	Base
		de contrôle	n	d'échanti	on	
			biologique	llonnage	admissible	
N-METHYL-2-	872-50-4	5-Hydroxy-	Urine	À fin du	100 mg/l	ACGIH
PYRROLIDINONE		N-méthyl-2-		travail		BEI
		pyrrolidone		(dès que		
				possible		
				après		
				que		
				l'expositi		
				on ait		
				cessé)		

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil

respiratoire approprié.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Lunettes de protection

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des

postes de travail.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

Aspect : liquide

Couleur : brun

Odeur : de solvant

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point de fusion/point de

congélation

: Non applicable

Point d'ébullition : > 315.5 °C

Point d'éclair : > 93.3 °C

Méthode: coupelle fermée

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Limite d'explosivité, : Donnée non disponible

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
Pression de vapeur : Donnée non disponible
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 0.896 g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : émulsionnable Solubilité dans d'autres : non déterminé

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: non déterminé

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : 10.5 mm2/s (20 °C)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Acides

Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

: Oxydes de carbone

Brome

Oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Traiter les symptômes.

Cancérogénicité:

IARC Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme

naphtalène 91-20-3

ACGIH Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est

inconnue chez les humains

bromacil 314-40-9

naphtalène 91-20-3

Toxicité aiguë

Produit:

orale

Toxicité aiguë par voie

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

. Méthode: Méthode de calcul

Composants:

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 oral Rat: 3,914 mg/kg

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 dermal Lapin: 8,000 mg/kg

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/25/2025

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

octanol/eau Composants:

1-méthyl-2-pyrrolidone :

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0.46

octanol/eau

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Donnée non disponible

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Nocif pour les organismes aquatiques.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES **DANGEREUSES**

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (N-METHYL-2-PYRROLIDINONE, BROMACIL), 9, III

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., (N-METHYL-2-PYRROLIDINONE, BROMACIL), 9, III

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., (N-METHYL-2-PYRROLIDINONE

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

BROMACIL), 9, III

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS TSCA Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Mentions de danger Conseils de prudence Danger:

Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Prévention: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version:	1.1
Date de révision:	10/01/2023
Date d'impression:	04/25/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.